

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : Spray nettoyant pour freins GEM-X

1.2. Utilisation recommandée et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/du mélange : Nettoie la poussière et la graisse des pièces de freinage.

1.3. Fournisseur

Fabriqué ou vendu par :

LIKYA TRADE INC.
 200, chemin Burnhamthorpe Est, unité 1203
 Mississauga L5A 4L4 ON, CANADA
 Téléphone : +1 (416) 434-9017
 Courriel : ela@likyatrade.com
 Site web : www.gem-x.ca

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +1 (437) 979-0757 (Canada)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH

Aérosol, catégorie 1	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression ; peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	Provoque une grave irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3, Narcose	Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage du SGH, y compris les mentions de prudence

Étiquetage SGH

pictogrammes de danger :



Mot signal

: Danger

Mentions de danger

: Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression ; peut éclater sous l'effet de la chaleur. Provoque une grave irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mises en garde

: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou toute autre source d'inflammation. Ne pas percer ni brûler, même après usage. Éviter d'inhaler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et des oreilles. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (122 °F). Éliminer le contenu et/ou le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur dans les points de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers ne donnant pas lieu à une classification

Aucune information supplémentaire disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH)

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identifiant du produit	%	Classification SGH américaine
acétone; propan-2-one; propanone	N° CAS : 67-64-1	≥ 85 – < 90	Liquide inflammable 2, H225 Irritant oculaire 2, H319 Toxique pour certains organes cibles SE 3, H336
propan-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol	N° CAS : 67-63-0	≥ 1 – < 5	Liquide inflammable 2, H225 Irritant oculaire 2, H319 Toxique pour certains organes cibles SE 3, H336
dioxyde de carbone	N° CAS : 124-38-9	≥ 1 – < 5	Gaz comprimé (compresseur), H280
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	N° CAS : 64742-49-0	≥ 1 – < 5	Liquide inflammable 2, H225 Irritant cutané 2, H315 Toxique pour la peau 3, H336 Toxique par voie aérienne 1, H304
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	N° CAS : 64742-49-0	≥ 1 – < 5	Liquide inflammable 2, H225 Irritant cutané 2, H315 Toxique pour la peau SE 3, H336 Toxique par voie aérienne 1, H304

Texte intégral des classes de danger et des mentions de danger : voir section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Mesures générales de premiers secours : Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
- Premiers secours après inhalation : Transporter la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle puisse respirer confortablement.
- Premiers secours après contact cutané : Lavez votre peau abondamment à l'eau.
- Premiers secours après un contact visuel : Rincez abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez vos lentilles de contact si vous en portez et si elles peuvent être facilement retirées. Continuez à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consultez un médecin.
- Premiers secours après ingestion : Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

4.2. Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)

- Symptômes/effets : Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.
- Symptômes/effets après inhalation : Bien qu'aucune donnée pertinente sur les effets sur la santé humaine ou animale ne soit connue, ce produit présente un risque en cas d'inhalation. Il peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Symptômes/effets après contact cutané : Aucun dans des conditions normales.
- Symptômes/effets après contact visuel : Peut provoquer une irritation oculaire. Irritation oculaire.
- Symptômes/effets après ingestion : Aucun dans des conditions normales. Peut provoquer une irritation du tube digestif.

4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si nécessaire

Traiter les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

- moyens d'extinction appropriés : N'ÉTEINTEZ PAS UN FEU DE GAZ QUI FUITE À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE. Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse ordinaire. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
- Médias d'extinction inadaptés : N'utilisez pas un jet d'eau puissant.

5.2. Dangers spécifiques liés au produit chimique

- Risque d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. La chaleur peut provoquer un incendie ou une explosion.
- Risque d'explosion : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. Risque d'explosion en cas d'incendie. La chaleur peut provoquer une explosion.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des fumées toxiques peuvent être dégagées.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Conserver le récipient bien fermé et à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Combattez l'incendie à distance et depuis un endroit sûr. Éliminez toutes les sources d'inflammation si cela peut être fait sans danger. En raison du risque d'explosion, combattez l'incendie à distance. N'entrez pas dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, notamment une

Protection lors de la lutte contre l'incendie

- : protection respiratoire.
- : Appareil respiratoire autonome. N'intervenez pas sans équipement de protection adapté. Vêtements de protection complets.

SECTION 6 : Mesures de déclenchement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

- : Éliminer toute source d'inflammation. Colmater la fuite si cela peut être fait sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou les eaux publiques. Absorber le produit répandu pour éviter tout dommage matériel.

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Équipement de protection

- : Portez l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence

- : Bien aérer la zone de déversement. Éviter d'inhaler les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. À l'attention des intervenants d'urgence

Équipement de protection

- : N'intervenez pas sans équipement de protection adapté. Appareil respiratoire autonome. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section 8 : « Contrôle de l'exposition/protection individuelle ».

Procédures d'urgence

- : Évacuez le personnel non essentiel. Si cela peut être fait en toute sécurité, colmatez la fuite.

6.2. Précautions environnementales

Éviter tout rejet dans l'environnement. Éviter tout rejet dans l'atmosphère.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour le confinement

- : Absorber le produit déversé avec du sable ou de la terre. Contenir tout déversement à l'aide de digues ou d'absorbants afin d'empêcher toute migration et tout écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Arrêter la fuite sans risque si possible.

Méthodes de nettoyage

- : Absorber le liquide renversé avec un matériau absorbant.

Autres informations

- : Éliminer les matériaux ou les résidus solides dans un site autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section 13.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Risques supplémentaires liés à la transformation

- : Ne devrait pas présenter de danger significatif dans les conditions normales d'utilisation prévues.

Précautions pour une manipulation sans danger

- : Se renseigner sur les instructions spécifiques avant utilisation. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter d'inhaler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle.

Mesures d'hygiène

- : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la chaleur. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Relier à la terre le conteneur et l'équipement de réception.
Conditions de stockage	: Conserver au frais. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver dans un endroit ignifugé. Bien refermer le récipient après usage. Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (122 °F). Conserver sous clé. Bien refermer le récipient après usage.
Matériaux d'emballage	: Conserver toujours le produit dans un récipient du même matériau que le récipient d'origine.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Prévoir une ventilation locale ou générale de la pièce. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôles de l'exposition environnementale : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle :

Portez l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains :

Gants de protection

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps :

Portez des vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Lorsque l'utilisation peut entraîner une exposition par inhalation, le port d'un appareil de protection respiratoire est recommandé.

Symbole(s) d'équipement de protection individuelle :



SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore
Odeur	: caractéristiques
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: < 23 °C
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales. Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation. Risque d'explosion massive en cas d'incendie. La chaleur peut provoquer un incendie ou une explosion.

10.4. Conditions à éviter

Température élevée. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matériaux incompatibles

Matériaux combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait se former.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane (64742-49-0)

DL50 cutanée chez le rat	2800 – 3100 mg/kg de poids corporel. Animal : rat. Remarques sur les résultats : autres :
CL50 par inhalation - Rat	> 25,2 mg/l air Animal : rat
ATE US (dermique)	2800 mg/kg de poids corporel

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques (64742-49-0)

DL50 orale chez le rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin	> 2000 mg/kg
CL50 par inhalation - Rat	> 5 mg/l

acétone; propan-2-one; propanone (67-64-1)

DL50 orale chez le rat	5800 mg/kg de poids corporel. Animal : rat, sexe : femelle.
CL50 par inhalation - Rat	76 mg/l d'air. Animal : rat. Sexe : femelle. IC à 95 % : 65,2 - 88,4.
ATE US (oral)	5800 mg/kg de poids corporel

corrosion/irritation cutanée : Non classé

Lésions/irritations oculaires graves : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité des cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

Groupe IARC	3 - Non classable
-------------	-------------------

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Exposition unique STOT : Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane (64742-49-0)

Exposition unique STOT	Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.
------------------------	--

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques (64742-49-0)

Exposition unique STOT	Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.
------------------------	--

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

Exposition unique STOT	Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.
------------------------	--

acétone; propan-2-one; propanone (67-64-1)

Exposition unique STOT	Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.
------------------------	--

Exposition répétée aux STOT : Non classé

Risque d'aspiration : Non classé

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane (64742-49-0)

Viscosité, cinématique	0,7 mm ² /s Temp. : '20 °C' Paramètre : 'viscosité cinématique (en mm ² /s)'
------------------------	--

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques (64742-49-0)

Viscosité, cinématique	0,67 mm ² /s
------------------------	-------------------------

Symptômes/effets

: Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.

Symptômes/effets après inhalation

: Bien qu'aucune donnée pertinente sur les effets sur la santé humaine ou animale ne soit connue, ce produit présente un risque en cas d'inhalation. Il peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/effets après contact cutané

: Aucun dans des conditions normales.

Symptômes/effets après contact visuel

: Peut provoquer une irritation oculaire. Irritation oculaire.

Symptômes/effets après ingestion

: Aucun dans des conditions normales. Peut provoquer une irritation du tube digestif.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Écologie - généralités : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane (64742-49-0)

LOEC (chronique)	0,32 mg/l Organismes testés (espèce) : Daphnia magna Durée : 21 jours
------------------	---

NOEC (chronique)	0,17 mg/l Organismes testés (espèce) : Daphnia magna Durée : 21 jours
------------------	---

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

LC50 - Poisson [1]	Organismes tests (espèces) : Pimephales promelas (10 000 mg/l)
--------------------	--

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

LC50 - Poisson [2]	9640 mg/l Organismes tests (espèces) : Pimephales promelas
--------------------	--

acétone; propan-2-one; propanone (67-64-1)

LC50 - Poisson [1]	11000 mg/l
EC50 - Crustacés [1]	7635 mg/l
LOEC (chronique)	> 79 mg/l Organismes testés (espèce) : Daphnia magna Durée : 21 jours
NOEC (chronique)	≥ 79 mg/l Organismes testés (espèce) : Daphnia magna Durée : 21 jours

12.2. Persistance et dégradabilité**Nettoyant pour freins à faible teneur en COV AMK-01**

Persistance et dégradabilité	Degrable rapidement
------------------------------	---------------------

Dioxyde de carbone (124-38-9)

Persistance et dégradabilité	Degrable rapidement
------------------------------	---------------------

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane (64742-49-0)

Persistance et dégradabilité	Degrable rapidement
------------------------------	---------------------

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques (64742-49-0)

Persistance et dégradabilité	Degrable rapidement
------------------------------	---------------------

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

Persistance et dégradabilité	Degrable rapidement
------------------------------	---------------------

acétone; propan-2-one; propanone (67-64-1)

Persistance et dégradabilité	Degrable rapidement
------------------------------	---------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation**acétone; propan-2-one; propanone (67-64-1)**

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,24
--	-------

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Autres effets indésirables

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Réglementation régionale des déchets	: L'élimination des déchets doit être effectuée conformément à la réglementation en vigueur. Règlement sur la gestion des déchets publié au Journal officiel n° 29314 du 2 avril 2015.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.
Recommandations en matière d'évacuation des eaux usées	: L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation officielle.
Recommandations concernant l'élimination des produits et des emballages	: L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation officielle.
Informations Complémentaires	: Ne réutilisez pas les contenants vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations sur les transports

Conformément aux réglementations DOT/TDG/IMDG/IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT)	: Non applicable
N° ONU (TDG)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: 1950
N° ONU (IATA)	: 1950

14.2. Nom d'expédition approprié de l'ONU

Nom d'expédition officiel (DOT)	: Non applicable
Appellation réglementaire de transport (TDG)	: Non applicable
Nom d'expédition approprié (IMDG)	: AÉROSOLS
Nom d'expédition approprié (IATA)	: Aérosols inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

POINT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT)	: Non applicable
---	------------------

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TMD)	: Non applicable
---	------------------

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 2.1
Étiquettes de danger (IMDG)	: 2.1



IATA

Classe(s) de danger pour le transport	: 2.1
---------------------------------------	-------

(IATA)
Étiquettes de danger (IATA)

: 2.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT)	: Non applicable
Groupe d'emballage (TDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable

14.5. Risques environnementaux

Autres informations	: Aucune information supplémentaire disponible.
---------------------	---

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

POINT

Non applicable

TDG

Non applicable

IMDG

Dispositions spéciales (IMDG)	: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantités limitées (IMDG)	: SP277
Quantités exclues (IMDG)	: E0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P207, LP200
Dispositions spéciales en matière d'emballage (IMDG)	: PP87, L2
N° EmS (Incendie)	: FD - PROGRAMME D'INCENDIE Delta - GAZ INFLAMMABLES
N° EmS (Déversement)	: SU - PLAN DE GESTION DES DÉVERSEMENTS Uniforme - GAZ (INFLAMMABLES, TOXIQUES OU CORROSIFS)
Catégorie d'arrimage (IMDG)	: Aucun
Arrimage et manutention (IMDG)	: SW1, SW22
Ségrégation (IMDG)	: SG69

IATA

Quantités exemptées PCA (IATA)	: E0
Quantités limitées PCA (IATA)	: Y203
Quantité limitée PCA, quantité nette maximale (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage PCA (IATA)	: 203
Quantité nette maximale PCA (IATA)	: 75 kg
Instructions d'emballage CAO (IATA)	: 203
quantité nette maximale CAO (IATA)	: 150 kg
Dispositions particulières (IATA)	: A145, A167, A802
Code ERG (IATA)	: 10 L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC

Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation fédérale américaine

Tous les composants de ce produit sont présents et répertoriés comme actifs dans l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) de l'Agence de protection de l'environnement (EPA).

Produits chimiques soumis aux exigences de déclaration de la section 313 ou du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) de 1986 et de la partie 372 du titre 40 du CFR.

propan-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol	N° CAS 67-63-0	≥ 1 – < 5%
--	----------------	------------

acétone; propan-2-one; propanone (67-64-1)

CERCLA RQ	5000 lb
-----------	---------

15.2. Règlements internationaux

CANADA

Dioxyde de carbone (124-38-9)

Inscrit sur la Liste nationale des substances (LNS) du Canada

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane (64742-49-0)

Inscrit sur la Liste nationale des substances (LNS) du Canada

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques (64742-49-0)

Inscrit sur la Liste nationale des substances (LNS) du Canada

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

Inscrit sur la Liste nationale des substances (LNS) du Canada

acétone; propan-2-one; propanone (67-64-1)

Inscrit sur la Liste nationale des substances (LNS) du Canada

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et comprend tous les renseignements exigés par la Loi sur les produits dangereux.

Ce document a été préparé conformément aux exigences du SIMDUT 2015 et du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Réglementations de l'UE

Aucune information supplémentaire disponible

Réglementation nationale

Dioxyde de carbone (124-38-9)

Inscrit à l'INSQ (Inventaire national mexicain des substances chimiques)

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane (64742-49-0)

Inscrit à l'INSQ (Inventaire national mexicain des substances chimiques)

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques (64742-49-0)

Inscrit à l'INSQ (Inventaire national mexicain des substances chimiques)

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

Inscrit à l'INSQ (Inventaire national mexicain des substances chimiques)

acétone; propan-2-one; propanone (67-64-1)

Inscrit à l'INSQ (Inventaire national mexicain des substances chimiques)

15.3. Réglementation des États américains

Proposition 65 de Californie - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer ou des troubles du développement et/ou de la reproduction.

Composant	réglementations étatiques ou locales
Dioxyde de carbone (124-38-9)	États-Unis - Massachusetts - Liste des substances dangereuses soumises au droit de savoir ; États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses soumises au droit de savoir ; États-Unis - Ville de New York - Liste des substances dangereuses soumises au droit de savoir ; États-Unis - Pennsylvanie - Liste des substances soumises au droit de savoir
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	États-Unis - Idaho - Polluants atmosphériques toxiques non cancérogènes - Concentrations ambiantes acceptables ; États-Unis - Massachusetts - Liste des substances soumises au droit à l'information ; États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses soumises au droit à l'information ; États-Unis - Ville de New York - Liste des substances dangereuses soumises au droit à l'information ; États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (Droit à l'information)
acétone; propan-2-one; propanone (67-64-1)	États-Unis - Idaho - Polluants atmosphériques toxiques non cancérogènes - Concentrations ambiantes acceptables ; États-Unis - Massachusetts - Liste des substances soumises au droit à l'information ; États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses soumises au droit à l'information ; États-Unis - Ville de New York - Liste des substances dangereuses soumises au droit à l'information ; États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (Droit à l'information)

SECTION 16 : Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Date de publication : 1er décembre 2025

Version : 1.0

Conformément au Federal Register / Vol. 77, n° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Sources de données

: Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]. RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage

des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006. ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Classification selon le règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (SEA), publié au Journal officiel n° 28848 du 11 décembre 2013.

Autres informations

: Avertissement : Ce certificat définit les restrictions d'utilisation du produit spécifié en fonction uniquement des substances dont l'utilisation est restreinte par les normes IFRA relatives aux critères de toxicité décrits dans chaque norme. Ce certificat ne constitue pas une attestation d'évaluation complète de la sécurité de tous les constituants du produit.

Abréviations et acronymes	
ADN	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
A MANGÉ	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
BLV	valeur limite biologique
CONSEIL	demande biochimique en oxygène (DBO)
MORUE	demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Niveau d'effet minimal dérivé
DNEL	Niveau dérivé sans effet
N° CE	numéro de la Communauté européenne
EC50	Concentration efficace médiane
EN	Norme européenne
IARC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Transport maritime international des marchandises dangereuses
LC50	concentration létale médiane
DL50	dose létale médiane
LOAEL	niveau minimal d'effets indésirables observés
NOAEC	Concentration sans effet indésirable observé
NOËL	Niveau sans effet indésirable observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEL	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Toxique bioaccumulatif persistant
PNEC	Concentration sans effet prévue
DÉBARRASS ER	Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses par voie ferrée

Abréviations et acronymes

Fiche de données de sécurité	Fiche de données de sécurité
STP	station d'épuration
ThOD	Demande théorique en oxygène (ThOD)
TLM	Limite de tolérance médiane
COV	Composés organiques volatils
N° CAS	Numéro du service d'analyse chimique
NOS	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulatif
ED	perturbateur endocrinien

AVERTISSEMENT : Les informations contenues dans cette FDS proviennent de sources que nous jugeons fiables. Cependant, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Les conditions et méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit échappent à notre contrôle et peuvent être hors de notre connaissance. Pour cette raison, et pour d'autres, nous déclinons toute responsabilité pour les pertes, dommages ou frais découlant de la manipulation, du stockage, de l'utilisation ou de l'élimination du produit, ou y étant liés de quelque manière que ce soit. Cette FDS a été préparée et est exclusivement destinée à ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, les informations de cette FDS peuvent ne pas s'appliquer.